

Anor infos



LA VIE LOCALE
ASSOCIATIVE P.10

Les Géocacheurs
de l'Avesnois



INFORMATIONS-
POPULATION P.16

Ouverture de la
Boulangerie
« L'Anor Exquis »



> DOSSIER

Anor : Ville en transition !
Les bâtiments du Point du Jour chauffés
grâce au bocage. P.11-14



Le mot du Maire	page 3
Etat Civil	page 4
Hommages	page 5
Extraits des Conseils Municipaux	pages 6-8
Réception-Mise à l'honneur	page 9
La vie Locale Associative	page 10
Le Dossier	pages 11-14
Information Population	pages 15-16
CCAS-Solidarité	page 17
Travaux	pages 18-19
Jeunesse	pages 20-21
Festivités passées	pages 22-23
Festivités à venir	page 24

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie : 03 27 59 55 11

Site internet : www.anor.fr

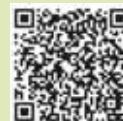
Courriel : contact-mairie@anor.fr

Application mobile "My Anor" téléchargeable sur

Google Play



et App Store



Horaires d'ouverture : le lundi de 08h30 à 12h et de 14h à 18h, et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30. Fermée le samedi. En raison des congés annuels, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1^{er} au 31 août 2017 inclus**.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36 Rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 74 68

Courriel mail : contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture : Mardi de 16h à 18h - Mercredi de 14h30 à 19h - Jeudi de 17h à 18h - Vendredi de 16h à 20h - Fermée le Samedi. En raison des congés annuels, la Bibliothèque sera fermée du **08 août au 06 septembre 2017 inclus**.

• Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale

BOULANGERIE « L'ANOR EXQUIS » (33 Rue Pasteur) : Ouvert aux horaires habituels (du lundi au dimanche de 7h à 12h30 et de 14h à 19h. Fermeture hebdomadaire : le mercredi).

BOULANGERIE RENAUX (1 Rue de Trélon) : Fermeture du 8 au 28 août 2017 inclus (sous réserve de modifications).

AUX DELICES D'OR (Mme Oriane TROCLET) : Sur commande aux horaires habituels

CARREFOUR Contact : Ouvert aux horaires habituels (ouvert tous les jours de 8h à 20h et le dimanche de 9h à 13h).

PHARMACIE DES FORGES : Ouvert aux horaires habituels (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h.).

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke.

16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet : www.si-anor.com

Courriel : si.anor59186@gmail.com

Horaires d'ouverture : Jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h, et de 14h à 16h. **Fermeture** du lundi au mercredi toute la journée.

• A NOTER sur votre Agenda :



Journée à la Mer – BLANKENBERGE

Organisée le **jeudi 17 août 2017** par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor. Date limite d'inscription fixée au **lundi 31 juillet 2017**.

80 places disponibles. Renseignements en Mairie au **03 27 59 51 11** (détail complet en page 17).



CHÈRES ANORIENNES, CHERS ANORIENS,

Nous venons de connaître une longue période d'élections. Les Français ont choisi, place à l'action ! Quant à nous, nous voilà déjà à la **mi-mandat**. Arrêtons-nous quelques instants sur le « réalisé » et le « reste à faire ».

Nous affichons, me semble-t-il, une **réelle volonté** d'inscrire la Commune d'Anor dans le **21^{ème} siècle** en nous montrant exemplaire tout particulièrement dans la **valorisation des énergies renouvelables**. Le dossier développé dans ce journal est parlant. « **Anor : Ville en transition** » démontre, s'il le fallait encore, notre implication et notre mobilisation en Sud-Avesnois avec des opérations bien concrètes.



" Anor exemplaire tout particulièrement dans la valorisation des énergies renouvelables "

Des paroles aux actes, voilà notre leitmotiv ! Nous nous appuyons sur nos partenaires comme le Parc Naturel Régional de l'Avesnois afin d'avancer dans l'innovation écologique et responsable au quotidien.

La métamorphose se poursuit en centre-bourg. La Place du 11 novembre s'intègre harmonieusement entre la rivière des Anorelles renaturée et la Maison de santé aujourd'hui opérationnelle.

Par ailleurs, d'autres dossiers montent en puissance. C'est le cas de la médiathèque dite de 3^{ème} lieu, sur le site de l'ancienne école maternelle, et du dossier de la Verrerie Blanche dont nous reparlerons très prochainement.

Je souhaite redonner au Quartier de la Galoperie son éclat d'antan. Nous rencontrons les habitants et nous travaillons avec eux sur cette reconquête progressive d'une image positive partagée.

C'est aussi l'été ! La Commune d'Anor ne ménage pas ses efforts pour vous proposer de nombreuses animations. Nous vous donnons rendez-vous à Anor-Plage, au concert de Joly Jazz et à la Fête du 15 août.

**Bonnes vacances à tous.
Vous restant fidèlement dévoué.**

Jean-Luc PERAT,
Maire d'Anor
Président de la C.C.S.A,
Ancien député et Conseiller Général honoraire



(décembre 2016 à mai 2017)

★ Bienvenue à

- Kahys DUBURCQ
12/12/16
- Louane MOUNY
20/12/16
- Robin KOCH
23/12/16
- Mia DEVOUGE
29/12/16
- Àron DUMANT
07/01/17
- Marylou CARLIER
28/02/17
- Léonie LENOIR
09/03/17
- Jeanne DELHAYE
15/03/17
- Leila PIETTE LAFOREST
22/03/17
- Vincent SOËTE
10/05/17
- Alexandre SOËTE
10/05/17
- Louise DUCASTELLE
11/05/17
- Jules DUCASTELLE
11/05/17
- Lukas BLANCHARD
25/05/17
- Sinay BARTHÉLÉMY
29/05/17



★ Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | | | | |
|------------|-------------------------------------|------------|---|------------|---------------------|
| 17/12/2016 | Raymond PETIT | 23/02/2017 | Jacky MELTZ | 18/04/2017 | Roger VANCANNEYT |
| 11/01/2017 | Joseline GODIN
veuve WATELLE | 08/03/2017 | Gabrielle DHAMELINCOURT
veuve CUVELIER | 08/05/2017 | Pierre REUMONT |
| 12/01/2017 | Yves DUFRANNE | 15/03/2017 | Guy DUSSART | 13/05/2017 | Marguerite LEBÈGUE |
| 15/01/2017 | Nicolle MEUNIER
veuve POMMEROLLE | 27/03/2017 | Irène CROIBIEN
veuve CUVELIER | 20/05/2017 | Jean-Pierre FOSTIER |
| 20/01/2017 | Claude VANDECATSYE | 30/03/2017 | Arnold MAILLARD | 24/05/2017 | Alain BAUDET |
| 25/01/2017 | François CORNU | 06/04/2017 | Sabine MESUREUR
épouse COLETTE | 25/05/2017 | Roger DAUBERCIES |
| 13/02/2017 | François BURY | | | 26/05/2017 | Paul BOUDIN |

★ Tous nos vœux de bonheur

- Johan COLLET et Pauline MARZLIN 29/04/2017
- Francis ROUSSE et Alexandra GUISLAIN 29/04/2017

★ Nous célébrons les Noces d'Or de

M. et Mme Alain BERTEAUX
(50 ans de Mariage)

C'est avec beaucoup d'émotion que M. et Mme Alain et Janine BERTEAUX ont célébré leurs Noces d'Or le samedi 31 décembre 2016 en présence de Mme Joëlle BOUTTEFEUX, 1ère Adjointe au Maire, et de leurs témoins Mme Nathalie Delasaux née Berteaux, Mlle Marion Berteaux, M. Quentin Delasaux et de M. Franck Berteaux.

Monsieur et Madame BERTEAUX se sont mariés en Mairie d'Anor le 31 décembre 1966. M. Berteaux a exercé sa carrière professionnelle à la SNCF. Il débuta la politique en tant que 1^{er} adjoint au maire à Anor en 1989. Puis, fut



Maire de Fourmies de 1995 à 2001 et de 2008 à 2014. Il a également été élu Conseiller régional.

Mme Janine Berteaux, quant à elle, a travaillé aux Acières et Forges d'Anor au sein du service commercial. Elle a ensuite cessé son activité professionnelle pour élever ses 2 enfants, Nathalie et Franck.

Le couple profite maintenant de sa retraite pour s'occuper de sa petite famille. Ils sont les heureux grands-parents de 9 petits-enfants et d'une arrière-petite-fille qui font leur joie de vivre.



HOMMAGES RENDUS A MADAME SABINE COLETTE ET A MONSIEUR FRANÇOIS BURY



Une partie de l'hommage rendu à **Sabine COLETTE** par Monsieur le Maire Jean-Luc PERAT (*extrait*).

Sabine était dans sa 57^e année. Elle nous a quittés discrètement, tranquillement comme elle était dans la vie au quotidien...

Toutes celles et tous ceux qui la côtoyaient ne restaient pas indifférents car Sabine savait sans beaucoup de paroles faire passer des messages. Des messages adaptés, souvent d'encouragements à se battre, à ne pas se désespérer et à toujours croire en l'avenir.

Sa vie n'a pas toujours été simple et la douleur du décès d'Hélène a laissé de profondes cicatrices dans le cœur de Sabine, d'Alain, de Nicolas et de toute la famille...

Elle est entrée au conseil municipal avec Joëlle et elle a accepté de prolonger dans l'équipe que j'ai l'honneur de représenter.

D'un grand réalisme elle a pu nous faire bénéficier de son professionnalisme hospitalier au sein des différentes commissions et du CCAS en particulier...

Par ailleurs, elle avait su se faire apprécier au sein de quelques associations, de la chorale et d'Anor Europe en particulier.

Au nom du Conseil Municipal, de la population d'Anor et des environs, je vous présente, à toi Alain, à toi Nicolas, à toute la famille réunie nos plus sincères condoléances et vous assure de notre plus profonde sympathie.

Une partie de l'hommage rendu à **François BURY** par Monsieur le Maire Jean-Luc PERAT (*extrait*).

Je souhaite rendre un hommage officiel à François BURY, récemment décédé. Il faut souligner son investissement au sein de plusieurs associations, sa disponibilité et ses nombreuses compétences acquises au cours d'un parcours professionnel remarquable. Je tiens à mettre en évidence sa gentillesse, son humanisme, son relationnel unanime...

Au nom du Conseil Municipal et de la population, nous réitérons notre soutien à Christelle, son épouse et conseillère municipale, ainsi qu'à ses filles Tessa, Laure et Fanny.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale – PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile My Anor à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du 13 décembre 2016 (extrait)

[Une bonne nouvelle pour le petit patrimoine : les chapelles anoriennes vont être subventionnées !](#)

Après les façades, ce sont les chapelles et oratoires qui pourront bénéficier d'aides financières pour leur rénovation.

C'est le sens, en effet, de l'une des délibérations prise lors de la réunion de Conseil Municipal du 13 décembre dernier. Subordonné à un projet de restauration dans les règles de l'art et examiné par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, le programme pluriannuel

de sauvegarde, de rénovation et de valorisation aura une validité de 3 ans de 2017 à 2019 et apportera 30 % de subvention sur le montant HT des travaux. Pour toutes informations complémentaires contacter la mairie : 03.27.59.51.11.



Une réunion publique sera organisée en février 2017.



[Le budget municipal 2016 complété par une décision modificative](#)

Approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux présents lors de la dernière séance, le budget va bénéficier de quelques compléments et ajustements en cette fin d'exercice.

La section de fonctionnement disposera de 56 K€ de crédits complémentaires et la section d'investissement bénéficiera quant à elle de 125 K€ de plus. Outre l'intégration des travaux en régie pour optimiser le FCTVA et une subvention complémentaire pour les travaux de la Place du 11 Novembre, c'est l'opération de l'éco-quartier de la Verrerie Blanche qui est crédité du plus important complément soit 64 K€ supplémentaire.

[Soutien aux associations](#)

Le Centre Socio-Culturel se voit attribuer d'une subvention de 600 € pour la sensibilisation au handball et 3 associations bénéficieront d'une avance de subvention sur 2017 pour faire face aux engagements de début d'année.

[Les opérations de recensement de la population anorienne se préparent pour 2017](#)

6 emplois d'agents non titulaires viennent d'être créés spécifiquement afin de faire face au besoin ponctuel du prochain recensement qui sera réalisé du 19 janvier au 17 février 2017.



En bref... Les autres décisions prises...

- *Subventions 2016 : attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Avant-Garde dans le cadre des activités périscolaires – Favorable à l'unanimité.*
- *Evolution de certains tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2017 – Favorable à l'unanimité.*
- *Impasse du Petit Canton : échange d'une parcelle entre la Commune et M. et Mme CAGNON Denis – Favorable à l'unanimité.*
- *Communauté de Communes Sud Avesnois : avis favorable sur le pacte financier et fiscal de solidarité – Favorable à l'unanimité.*
- *Communauté de Communes Sud Avesnois : acceptation de l'adhésion de la CCSA au syndicat mixte fermé du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis – Favorable à l'unanimité.*
- *Suivi des subventions.*
- *Communication des différentes informations.*
- *Communication des différents remerciements.*

Flashez le code à l'aide
de votre Smartphone pour accéder
au Procès-verbal complet

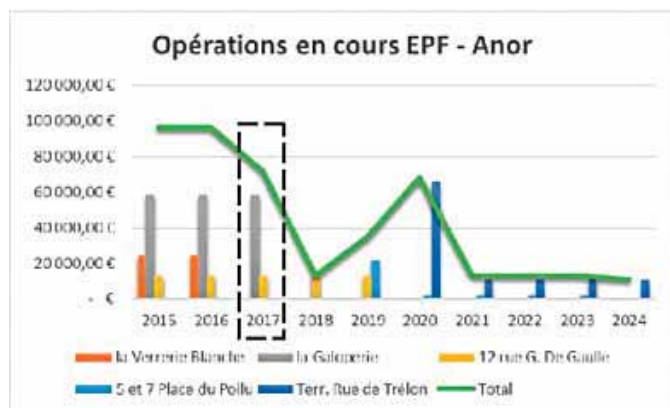


Séance du 10 mars 2017 (extrait)

Finances & stratégie au cœur des débats du Conseil Municipal

Sans indigestion de chiffres, mais avec une multitude de graphiques et d'histogrammes, les Conseillers Municipaux ont tenu leur débat d'orientations budgétaires et pris connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune.

Exemple : tableau récapitulatif des engagements fonciers avec l'EPF.



Le rapport complet est consultable sur le site de la commune : www.anor.fr rubrique téléchargement ou

lien : <http://www.anor.fr/fichiers/telechargements/169.pdf>

Après débat et vote, les Conseillers ont retenu les hypothèses suivantes pour l'élaboration du budget 2017 : la stabilisation des taux d'imposition, la poursuite du désendettement engagé, l'engagement des programmes de développement et de rénovation de l'habitat, et la maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement celle des ressources humaines en tenant compte de la baisse supplémentaire de la DGF.

Par ailleurs, le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat ont également été votés à l'unanimité. Les Conseillers Municipaux ont également salué le résultat excédentaire de 2016 arrêté à la somme de + de 1,9 millions d'euros dans un contexte plus que contraint pour les collectivités, qui

va notamment permettre, l'inscription d'un crédit de plus de 930.000 € pour l'élaboration du budget 2017.

Des opportunités de financements qui mobilisent Anor



Au-delà de la sollicitation habituelle d'une subvention pour le financement de son programme routier 2017 dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la Commune a saisi la possibilité de déposer 6 projets au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, dont un projet d'autoproduction et d'autoconsommation photovoltaïque.

Sur proposition de M. PERAT, ces dossiers seront déposés très rapidement auprès de Madame le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe.

En bref... Les autres décisions prises...

- Taxes et produits irrécouvrables : examen d'une d'admission en non-valeur relevant d'un exercice précédent – Favorable à l'unanimité
- Office National des Forêts : programme de travaux sylvicoles pour l'année 2017 sur les parcelles de bois communaux – Favorable à l'unanimité.
- Conseil Départemental du Nord : demande de financement dans le cadre du dispositif d'aide aux villages et bourgs pour l'opération de modernisation de l'éclairage public d'Anor – Favorable à l'unanimité.
- Conseil Départemental du Nord : demande de subvention dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble du 19-20 quartier de la Galopérie – Favorable à l'unanimité.
- Accueil de Loisirs sans Hébergement : fixation de la rémunération des intervenants suite à la parution de nouveaux décrets – Favorable à l'unanimité.
- Ecole Municipale de Musique : fixation de la rémunération des intervenants musicaux suite à la parution de nouveaux décrets – Favorable à l'unanimité.
- Effectif du personnel : actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 01/01/2017 – Favorable à l'unanimité
- SCIC SOLIS Métropole : convention d'objectif et de partenariat entre l'association SOLIS Métropole et la Ville d'Anor pour la réalisation d'une opération d'investissement dans une centrale photovoltaïque collective et citoyenne sur les toitures des salles de l'espace François Mitterrand – 18 voix pour et 1 abstention.
- Communauté de Communes Sud Avesnois : avis des communes membres sur la mise en conformité des statuts avec la loi NOTRe – Favorable à l'unanimité.
- Conseil Départemental du Nord : adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord – Favorable à l'unanimité.
- Suivi des subventions - Communication des différentes informations - Communication des différents remerciements.

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



Séance du 10 avril 2017 (extrait)

[Avec un budget voté de plus de 5,2 M d'€, Anor investit 2,1 M d'€ et maintient sans augmentation les impôts locaux](#)

création d'une chaudière bois énergie et de son réseau de chaleur, la création de 2 centrales photovoltaïques sur les toitures de l'espace F. Mitterrand (une

[Fonds de concours et contrat de ruralité pour le complexe multi-activités rue Pasteur : 2 bonnes nouvelles pour le projet](#)

Après l'accord pour la signature d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Sud Avesnois d'un montant de 179.038 € et une demande de financement de l'Etat à hauteur de 220.000 € dans le cadre du contrat de ruralité, le plan de financement de l'opération devrait se concrétiser et être bouclé dans les prochains mois.



Nouveau motif de satisfaction pour les conseillers municipaux, le budget 2017 est voté à l'unanimité et traduit très concrètement la volonté de mise en œuvre du projet communal. Dans un contexte de baisse généralisée des dotations, le conseil municipal a décidé de maintenir sa conduite au regard de la fiscalité des ménages. Ainsi les **impôts locaux n'augmenteront pas** cette année.

citoyenne et une autre communale) et du projet du complexe multi-activités dans le cadre du réseau de lecture publique transfrontalier.

[Une donation sous conditions acceptée pour la sauvegarde du petit patrimoine et de la chapelle de la rue de la Verrerie Blanche](#)

Il prévoit, par ailleurs, les crédits nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et notamment les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la friche de la Verrerie Blanche en quartier d'habitat durable, le solde de l'opération de

A l'unanimité des conseillers municipaux, il a été décidé d'accepter la donation de la chapelle par les frères PETIT en contrepartie d'une opération de rénovation, d'entretien et de classement dans le domaine public. Un beau geste pour le petit patrimoine Anorien salué par les élus.



En bref... Les autres décisions prises...

- *Subventions 2017 : attribution des subventions aux associations anoriennes pour un montant total de 36.300 € - Favorable à l'unanimité*
- *Subventions 2017 : attribution des subventions aux associations extérieures pour un montant total de 3.625 € - Favorable à l'unanimité*
- *Réserve parlementaire : demande de subvention Etat – Financement du Club House de Football – Favorable à l'unanimité*
- *Conseil Départemental du Nord : demande de subvention pour la réalisation de trottoirs le long de la RD 963 – Programme 2017 – Favorable à l'unanimité.*
- *Effectif du Personnel : modification du tableau des emplois du personnel communal permanent – Favorable à l'unanimité.*
- *Conseil Départemental du Nord : motion appelant le Département du Nord à se réengager auprès des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles – Favorable à l'unanimité.*
- *Communication des différentes informations.*
- *Communication des différents remerciements.*

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





FETE DU TRAVAIL – REMISE DES DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Lors de la cérémonie de la Fête du Travail du lundi 1^{er} mai 2017, Monsieur le Maire a procédé à la remise **des diplômes de la médaille d'honneur du travail**. Cette année, **5 diplômés** ont été mis à l'honneur.

La médaille « **échelon Argent** » pour **20 années** de service a été décernée à Mme **Sandrine HAMANG**, conducteur d'équipement industriel de filature-retordage au sein de la filature de l'Avesnois (RHOVYL SAS) d'Avesnelles, et à **M. Yvan OSSELAER**, conciliateur apprentissage au sein du GIP Réussir en Sambre Avesnois.

Ont reçu la médaille « **échelon Or** » pour **35 années** de service : **M. Philippe SADET**, mécanicien et **M. Roger TUTIN**, ébarbeur, tous deux employés au sein des Aciéries et Forges d'Anor,

La médaille « **échelon Grand-Or** » pour **40 années** de service a été décernée à **Mme Marie-Noëlle POTTIER** née LOBET, agent administratif au sein des Aciéries et Forges d'Anor.

Nous tenons à leur adresser toutes nos félicitations.



★ LABELLISATION DU HARAS DE LA NEUVE FORGE



Cette labellisation atteste de la **qualité globale des prestations** proposées par l'établissement.

La **Municipalité** adresse ses félicitations à **M. et Mme JOUNIAUX**, propriétaires du Haras pour cette labellisation.

Contact et renseignements :
Gîtes et Haras de la Neuve Forge
rue de la Neuve Forge - 59186 Anor
Tél. : 03.27.59.62.49
E-mail : contact@la-neuve-forge.com
Site internet : www.la-neuve-forge.com

La Fédération Française d'Équitation propose aux établissements équestres de s'engager dans une démarche qualité. Pour cela, elle organise et anime le réseau des structures labellisées. Dans le cadre de cette démarche, le **HARAS DE LA NEUVE FORGE** a été audité. Cet audit a porté sur des critères de qualité et de sécurité concernant la communication, les structures d'accueil, les aménagements et les activités proposées.

Le Haras de la Neuve Forge a obtenu les labels suivants :

- Centre de Tourisme Équestre,
- Cheval Étape hébergement intérieur,
- Cheval Étape hébergement extérieur.



LES GEOCACHEURS DE L'AVESNOIS : BIENTOT 3 ANS

LA PETITE HISTOIRE DE L'ASSOCIATION :

En 2014, nous découvrons un nouveau loisir, le **geocaching**, alliant randonnée et « chasse aux trésors ». Mordus par ce jeu de plein air, l'idée de devenir « poseurs » nous vient assez vite, d'autant plus que cette activité est quasi inexistante dans la région.

Mais, poser quelques boites ici et là, ne nous intéressait pas. Il y a du potentiel dans l'avesnois, de beaux chemins de campagne, de grandes forêts, un riche patrimoine culturel et historique. Il fallait absolument faire découvrir notre belle région. La rencontre d'autres géocacheurs faisait partie de nos souhaits également.

C'est ainsi qu'est née l'association « **Les Géocacheurs de l'Avesnois** » le 13 juillet 2014.

Tout est alors allé très vite : création de quatre circuits sur Anor, Fourmies et Wignehies avec au total 75 caches et un premier évènement en septembre. Une réussite totale, plus d'une centaine de participants, de très bons retours ! L'association s'est agrandie et comptait 8 membres fin 2014. Nous ne pouvions pas en rester là !

L'année suivante, deux évènements sont organisés, à Hautmont en juin et à Anor en septembre.

Depuis 2016, nous avons la possibilité de nous rassembler au camping du défriché de Fourmies le premier week-end de juin avec en prime un Cito (une opération nettoisons la nature) sur le site des Etangs des Moines. Et toujours un rassemblement à Anor en septembre.

Nous avons également été sollicités par le camping de Felleries pour une journée découverte initiation.

A ce jour, l'association est riche de **17 parcours sur l'avesnois** et compte **9 membres actifs**.

Les membres du Bureau sont :

Président : **Philippe LEVEQUE**, Vice-Président : **Vincent GILLOT**, Trésorière : **Agnès LEVEQUE**, Secrétaire : **Cathy GILLOT**.

MAIS LE « GEOCACHING », C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Cette pratique vient des Etats-Unis où la première boite (cache) a été posée en mai 2000 dans l'Orégon.

C'est une activité de plein air, totalement gratuite, consistant à retrouver dans la nature, des boites cachées par d'autres personnes, à l'aide de coordonnées GPS. C'est la découverte du patrimoine sous une forme ludique et originale. Aujourd'hui, on comptabilise plus de 2

500 000 caches dans le monde.

Pour pratiquer le geocaching, il suffit d'avoir un smartphone équipé d'une puce GPS ou d'un GPS de randonnée et s'inscrire sur le site <https://www.geocaching.com/>

Les boites posées s'appellent des **caches** ou **géocaches**. Elles peuvent être de différentes tailles et contiennent un carnet (logbook) où le géocacheur (trouveur) note son pseudo et la date de son passage ; il reporte ensuite un

petit commentaire à l'attention de l'owner (propriétaire de la cache) sur le site. Plusieurs types de caches sont proposés : traditionnelle, multi, mystery, Earthcache, letterbox... avec différents niveaux de difficultés.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS, NOUS RENCONTRER ET DECOUVRIR CE LOISIR ?

Une **initiation** est prévue le **22 juillet 2017** au **Camping de Felleries**

https://www.geocaching.com/geocache/GC7581G_lga-ju2017-initiation-et-meet-greet

Nous serons présents lors du **Forum des associations** le **10 septembre** prochain à **Anor**.

Vous pouvez nous contacter via notre page Facebook : **Les Géocacheurs de l'Avesnois**
<https://www.facebook.com/Les-Géocacheurs-de-lAvesnois-1562749437353393/>





ANOR : VILLE EN TRANSITION !

Sensible à la réduction de son empreinte énergétique et écologique, depuis déjà quelques années maintenant, Anor poursuit ses efforts aux travers, notamment de 4 projets forts et structurants de son projet communal : la chaudière bois énergie et son réseau de chaleur inaugurée le 17 juin sur le site du Point du Jour, le futur quartier durable de la Verrerie Blanche, les 2 centrales photovoltaïques (une communale d'autoconsommation et une autre citoyenne) et bientôt une expérimentation d'éco-conduite et de la compensation carbone grâce à une application Web..

GRÂCE AU BOCAGE, UNE CHAUDIÈRE BOIS ÉNERGIE ET SON RÉSEAU DE CHALEUR ALIMENTENT AUJOURD'HUI 7 BÂTIMENTS SUR LE SITE DU POINT DU JOUR À ANOR !

Pour Anor, mais également pour le Parc naturel régional de l'Avesnois, le **bois énergie constitue une alternative intéressante aux énergies fossiles et présente des atouts importants notamment en terme de préservation de l'environnement** (réduction des gaz à effet de serre, maîtrise des pollutions atmosphériques) et d'aménagement du territoire avec **la politique de plantation de haies** qui participe à la lutte contre l'érosion des sols et à la préservation de la qualité de la ressource en eau. Cela vient naturellement conforter les **mesures de protection des haies validées en juin 2016 par le conseil municipal** dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Cette action permet également **d'agir pour le développement économique et local** par la création d'activités autour de la production de combus-

tible et d'exploitation des chaufferies. Avec la mise en œuvre d'une chaudière bois déchiqueté et son réseau de chaleur, la ville d'Anor participe donc à la préservation du bocage anorien, à l'utilisation d'une ressource renouvelable locale et valorise une ressource économique de proximité. En effet, le bois déchiqueté est produit et livré localement par **l'association Atelier Agriculture Avesnois Thiérache. Une action très concrète qui permet à Anor d'affirmer que produire et consommer localement est possible.**

Le site du Point du Jour : un site idéal pour le déploiement du projet de construction d'une chaudière bois énergie !

En effet, après calcul et accompagnement du Parc naturel tout au long de ce projet, **le retour sur investissement ne sera que de 8 ans avec une économie de près de 10.000 € par an** comparé aux consommations de propane sur l'ensemble du site ! C'est donc une bonne nouvelle pour la Commune, qui dispose de 2 locaux associatifs et d'une salle ouverte à la location mais également pour les 3 locataires des logements de l'Avesnoise et pour la radio Echo FM qui **vont économiser plus de 60 % sur leurs factures.**

Par ailleurs, Anor vient de confier le **mandat pour la gestion de la chaufferie à l'Avesnoise** qui parti-

cipe elle aussi, de manière volontaire et engagée, à ce projet. Un grand merci aux financeurs – la Région Hauts de France, l'ADEME et le Ministère de l'environnement aujourd'hui devenu le Ministère de la transition écologique et solidaire dans le cadre des "Territoires à énergie positive pour la croissance verte", qui ont permis la réalisation de **ce projet exemplaire à tout point de vue et innovant** car en effet, **c'est la première fois qu'une chaudière bois énergie alimente, via son réseau de chaleur, des logements sociaux sur le territoire Sud Avesnois.**

Un exemple à suivre où tout le monde est gagnant !



Lors de l'inauguration le 17 juin 2017

Pour en savoir plus lire la fiche projet détaillée réalisée par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Les autres projets engagés par Anor mobilisent également bon nombre d'acteurs et notamment le Parc naturel régional de l'Avesnois : partenaire ordinaire et incontournable de la réussite des projets de la commune.

LE PROJET DE LA VERRERIE BLANCHE : UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET ÉCOLOGIQUE D'UNE ANCIENNE FRICHE INDUSTRIELLE PREND FORME ET ENTRE DANS UNE PHASE OPÉRATIONNELLE. VERS UN NOUVEAU QUARTIER DURABLE !

Au sein du **Parc naturel régional de l'Avesnois**, la **ville d'Anor** met en œuvre depuis une dizaine d'années une **stratégie très volontariste de développement urbain durable** : reconquête de friches industrielles, développement des services et des équipements de proximité, rénovation des logements, amélioration du cadre de vie ... L'ancienne friche Flament (aujourd'hui l'Espace François Mitterrand) est un des exemples d'actions de la commune en matière de renouvellement urbain en cœur de ville que la commune souhaite prolonger sur **la Verrerie Blanche, dernière des 5 friches à reconquérir sur le territoire communal.**

Dépollué en 2010 via l'EPF, le site garde comme seuls vestiges de l'activité un atelier adossé à un coron de dix logements aux façades alignées vers le sud, témoin de l'habitat ouvrier et de l'industrie verrière de la commune.



Après une étude préparatoire réalisée avec le Parc naturel régional de l'Avesnois (**projet «RENOUER»** <https://www.youtube.com/watch?v=vVYwF9sqnCg&feature=youtu.be>) en vue de la création d'un nouveau quartier



Le futur quartier durable de la Verrerie Blanche

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional

respectant les **enjeux du développement durable** et dont l'aménagement s'ouvrira vers le bocage et la forêt, la ville d'Anor met actuellement en place la phase opérationnelle du projet de la Verrerie Blanche en association avec **le bailleur « L'Avesnoise »** (groupe SAI), **le Parc naturel régional de l'Avesnois** et **l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre** (ADUS) et les services de la **DDTM**.

Retenu dans le cadre de l'appel à projet Feder, le **projet Anorien fait désormais partie du cercle très fermé des 10 projets retenus en région Hauts de France** pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement des fonds européens de la mesure 6E de l'axe 4 du PO (*Programme Opérationnel*) Feder. **A la clef 2 millions d'euros** pour permettre la mise en œuvre de cet important projet de requalification. Le dossier, intitulé **la Verrerie Blanche : un quartier fier de son passé mais tourné vers l'avenir**, consiste en la **réhabilitation patrimoniale d'un coron ouvrier de 10**

logements anciens en 7 nouveaux logements sociaux, la **réutilisation de la halle industrielle** en locaux à vocation collective et économique, la **construction à terme de plus de 50 logements** sur le site, mais aussi de **nombreux équipements** tels que des **jardins familiaux**, des **espaces de loisirs**, des **zones favorables au développement de la biodiversité**. Ces aménagements apportant à l'ensemble du quartier une nouvelle identité à partir de la fin d'année 2017, où devraient débuter les travaux.



La nature au cœur du projet de la Verrerie Blanche



Les futurs panneaux photovoltaïques des salles de l'esp.
F. Mitterrand

UNE PREMIÈRE DANS L'ARRONDISSEMENT : LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE CITOYENNE ET UNE AUTRE COMMUNALE TOURNÉE VERS L'AUTOCONSOMMATION !

Accompagnée par l'Association **Solis Métropole**, la ville d'Anor travaille au développement des énergies renouvelables de son territoire et a pour volonté de **créer la première centrale photovoltaïque citoyenne sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**, territoire reconnu "territoire à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat", en février 2016 par le Ministère de l'environnement aujourd'hui devenu le Ministère de la transition écologique et solidaire.

C'est la salle Andrée Beauné qui a été retenue par la commune et l'association Solis Métropole pour accueillir cette première centrale citoyenne.

Le projet prévoit l'installation de deux centrales photovoltaïques : Une première centrale citoyenne 36 kWc portée en partie par des habitants du territoire au sein d'une coopérative, une seconde de 25 kWc gérée par la commune

en autoconsommation.

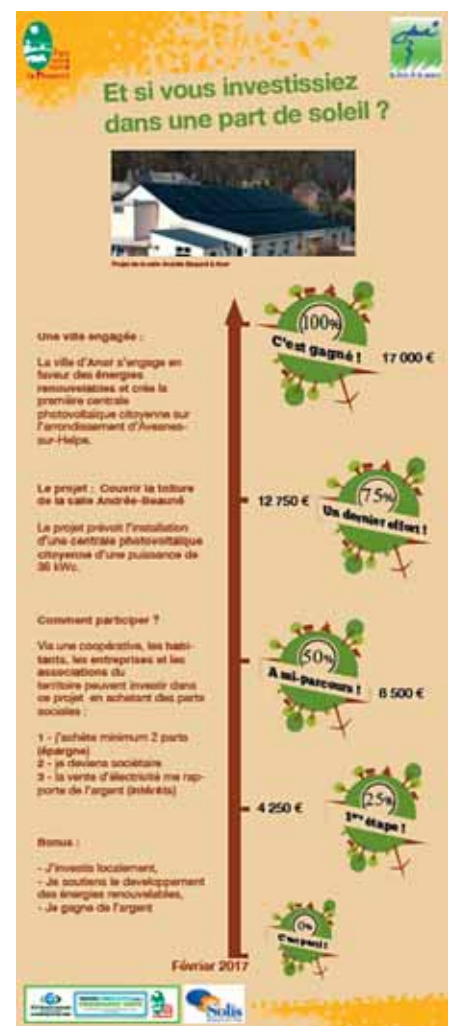
En ce qui concerne la centrale citoyenne, le **capital est ouvert à tout habitant qui voudrait apporter son concours au développement de ce projet et devenir à son tour acteur de la transition énergétique de son territoire !**

Comment ça marche ? L'idée est d'ouvrir le capital de cette coopérative aux habitants, aux entreprises et associations du territoire. De façon très simple, au lieu de placer votre argent sur un livret A par exemple, vous pouvez le placer auprès de cette coopérative (rendement à 1,5 % brut / an et conservé au minimum 5 ans). **Votre argent est donc investi localement et devient utile pour le territoire.**

A l'heure actuelle, le financement de cette centrale prévoit : 22.300 € de subvention communale, 15.000 € de capital acquis par la commune, 19.980 € d'emprunt bancaire et 17.000 € de financement citoyen. **Aujourd'hui, la commune a reçu 6.000 € de promesses de souscriptions ... Il reste encore 11.000 € à récolter pour que ce projet avant-gardiste sur l'arrondissement voit le jour !**

Vous avez envie de devenir acteur de

cette transition énergétique en Avesnois et investir localement dans les projets de demain ? Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur le site de l'association www.asso-solis.fr et souscrivez au projet en remplissant le formulaire d'intention.



Une expérimentation d'éco-conduite et de la compensation carbone grâce à une application Web sera bientôt proposée aux Anoriens volontaires par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois !

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, soutenu par l'ADEME, souhaite tester, sur et à l'échelle de la commune, **un dispositif connecté sur les véhicules permettant de réduire immédiatement l'impact sur le climat de ces derniers** et incitant les conducteurs à adopter un **nouveau comportement plus vertueux (éco conduite)** à travers la mesure, la sensibilisation et la **compensation des émissions de CO2** et aussi par un **coaching d'aide à l'éco conduite**. Pour ce faire, nous envisageons d'équiper entre **175 et 200 véhicules d'habitants de la commune** et d'aller au-delà de l'éco-conduite et de la compensation carbone.



Il s'agit ici d'expérimenter un programme favorisant la modification des pratiques, de manière volontaire, passant par **l'éco conduite et aussi une réduction de l'usage individuel de la voiture**, en fournissant aux usa-

gers des informations **sur les alternatives possibles et sur les effets de leur propre comportement**, en suscitant une réflexivité qui les amènerait à **changer d'eux-mêmes**. Il s'agit finalement de rendre les individus conscients et responsables de leurs actes et de leur environnement, et de leur apporter les informations, les compétences et le pouvoir de **décider eux-mêmes de changer leur comportement**. L'action proposée s'apparente à une « campagne d'engagement public », mise en place pour que les individus deviennent plus conscients de l'impact de leur mobilité actuelle, **découvrent les différentes alternatives de transport disponibles autour d'eux**, expérimentent de nouveaux modes de transport, développent des modes d'organisation et **fassent des choix dans lesquels l'usage de la voiture individuelle serait réduit**. Le changement volontaire est à encourager parmi les déplacements réalisés en voiture alors qu'ils pourraient objectivement être réalisés autrement.

Le boîtier connecté au smartphone mesure les émissions de CO2, analyse la conduite, envoie ces infos au conducteur pour une prise de conscience de son **impact sur le climat**. Ensuite des **conseils personnalisés en éco conduite sont dispensés de sorte à réduire sa consommation**. Enfin une cartographie de la mobilité que nous allons développer permet d'en-

visager des solutions alternatives à la voiture **pour éviter les émissions de CO2 (mesure, éviter, réduire, compenser)**. Pour finir l'abonnement à l'application (moins coûteux que les économies de carburant réalisées) finance un projet de production d'énergie renouvelable et un projet local en lien avec la mobilité. Pour en savoir plus visionner la vidéo sur le site www.wenow.com ou scannez le QR code ci-après.



Réduire l'empreinte énergétique et écologique de la commune : une préoccupation au cœur du projet communal. Après quelques réalisations importantes menées il y a quelques années avec une chaudière collective alimentant le gîte de séjour 3 épis de 32 lits, le restaurant scolaire municipal et les 10 logements de la Résidence Jean Servais, la réalisation d'un **conseil d'orientation énergétique**, la construction d'une nouvelle **école maternelle intégrant une démarche de Haute Qualité Environnementale** et la pose des **panneaux photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire sur les 11 logements** de l'opération du Tissage, la commune souhaite intensifier sa participation à la nécessaire transition.

Avec ces 4 nouveaux projets, Anor conforte son dynamisme et sa capacité à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire son empreinte énergétique, pour faire émerger des modes de production et de consommation plus écologiques.

Les autres projets à suivre : La modernisation de l'éclairage public et l'acquisition de 2 véhicules électriques.

Contacts : Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Melvin DELJEHIER, Corinne BURY, Emmanuel CAZIER, Christophe LEGROUX, Philippe LESAGE et Louis CH EVALIER - **SOLIS Métropole** : Thierry JANSSOONE – **Avesnoise** : Freddy THERY et Benoît GILLIOT – **DDTM** : Frédéric APPLINCOURT - **Ville d'Anor** : Benjamin WALLERAND Maire Adjoint et Samuel PECQUERIE – DGS de la Ville d'Anor – **06.73.84.21.84**



NOUVEAU MODE DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE (CNI)

Depuis le 14 mars dernier, le mode de délivrance des cartes d'identité a changé. Les CNI sont maintenant délivrées dans le cadre d'un **processus intégralement dématérialisé, identique à celui des passeports**.

Dorénavant, les usagers ne déposent plus leur demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile **mais dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil** (pour les administrés d'Anor, il faut se rendre par exemple auprès de la mairie de Fourmies, d'Hirson ou d'Avesnes-sur-Helpe...) (liste complète consultable sur www.interieur.gouv.fr).

Afin de faire face à la demande et de pouvoir continuer à assurer un bon accueil du public, la réalisation de cartes d'identité en Mairie de Fourmies se fera sur **rendez-vous** auprès du service population au **03.27.59.69.79**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 14h à 17h30.

Vous avez toutefois la possibilité d'effectuer votre démarche en Mairie d'Anor, où un poste informatique est à votre disposition à l'accueil, **afin de vous permettre de compléter votre pré-demande de carte nationale d'identité** sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) (<https://ants.gouv.fr>).

Un compte personnel sera à créer sur le site ANTS <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> avec saisie de votre état-civil et de votre adresse. Il faudra prendre note du numéro de pré-demande qui vous sera attribué et vous rendre dans l'une des mairies équipées de bornes biométriques (attention certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attentes) pour y déposer votre dossier avec l'ensemble de vos pièces justificatives et procéder à la prise d'empreintes digitales. Votre carte d'identité sera à retirer dans la mairie où vous avez déposé votre demande.



DEJECTIONS CANINES - LEGISLATION ET DIVAGATION D'ANIMAUX (RAPPEL)



Afin de conserver un bon état de propreté et de salubrité du domaine public communal, il est indispensable **de réprimer les déjections canines**, et les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants concourent en ce qui les concerne à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans le respect de tous.

Nous vous rappelons que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines **sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour**

enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, **les infractions sont passibles d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros)**.

(cf. Arrêté Municipal n° ARR 59-2010 du 30 avril 2010 réglementant le ramassage des déjections canines).

Nous rappelons également à tous les propriétaires d'animaux de faire le nécessaire pour **éviter la divagation** qui parfois peut être **répétitive et dangereuse**. A défaut, il sera fait appel aux services de Gendarmerie pour la **verbalisation des propriétaires**.

RAPPEL : ENTRETIEN DES HAIES EN LIMITE DE DOMAINE PUBLIC



Il est rappelé aux propriétaires de haies bordurant le domaine public d'une **obligation d'entretien à la fois latéralement** (danger de débordement sur la route pour la sécurité des 2 roues, des piétons, des camions de ramassage, des véhicules sapeurs-pompiers...) et **en hauteur** (fils électriques, éclairage public, fils téléphoniques...).

La **responsabilité des propriétaires ou des locataires** (en charge d'entretien) sera recherchée en cas d'accident. Nous comptons sur le civisme de chacun dans le cadre des droits et des devoirs.

COMMUNIQUE DE LA 2^{ème} LISTE ANOR AVENIR

La législation applicable à la Commune d'Anor au travers du bulletin municipal n'imposait pas de laisser s'exprimer la 2^{ème} liste. Néanmoins, mon équipe Bien vivre à Anor et moi-même avons souhaité leur laisser la possibilité de communiquer.

(Cf. règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance le 8 avril 2014).

Anor Avenir, Nous sommes tous "Charlie".

Bilan à 3 ans : Cher(e)s Amis, il y a tout juste 3 ans vous nous avez permis, grâce à vos voix, de faire parti du Conseil Municipal d'Anor en tant que conseillers : Harmelle Lavendomme, Jean-Jacques Dobbstein et Christian Point vous représentaient. Pour des raisons personnelles Jean-Jacques Dobbstein a démissionné et a été remplacé par Sergine Roze, suivante sur la liste.

Notre rôle est très ingrat, nos voix lors des votes en Conseil Municipal ne peuvent avoir d'impact sur les décisions, mais nous ne sommes pas dans le négatif, lorsqu'une proposition est bien nous votons pour. Pour tout ce qui est contact avec les électeurs nous n'y avons pas été conviés...(distribution

des colis de Noël, invitation pour le repas des anciens, distribution des calendriers...).

Nous nous devons de persévérer pour vous remercier d'avoir cru en « ANOR AVENIR ».

«Le comité des riverains de la rue d'Hirson» a apprécié les actions mises en place pour améliorer la sécurité (panneaux de limitation, panneaux lumineux...) mais rien ne pourra empêcher les inconscients et les fous du volant de rouler sans le respect d'autrui. Une étude pour la création de trottoirs a été lancée, c'est avec impatience qu'ils sont attendus. Bonnes vacances à tous.

L'ANOR EXQUIS, UNE NOUVELLE BOULANGERIE-PÂTISSERIE POUR RAVIR VOS PAPILLES !



Ce mardi 20 juin 2017, le conseil municipal a eu le plaisir de répondre à l'invitation des nouveaux boulangers pâtisseries, dans le cadre de l'inauguration de leur boulangerie « **L'Anor exquis** ».

En effet, suite à la fermeture du commerce « Le fournil anorien » fin décembre 2016, **Christopher Contesse** et **Dominique Snauwaert** ont saisi l'opportunité de s'installer dans un local situé dans une rue passante, proche des écoles et du gîte de groupe. En effet, cela faisait un petit moment que les deux amis et collègues prospectaient les boulangeries des alentours, afin de se mettre à leur compte. Christopher Contesse, étant d'Anor, **l'installation dans la commune lui est apparue comme une évidence.**

Quelques travaux ont été nécessaires avant la réouverture, notamment la rénovation des réfrigérations, afin de pouvoir offrir **une large gamme de pâtisseries** pour le plus grand plaisir des clients.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux commerçants en leur remettant un cadeau à l'effigie de la commune, Monsieur le Maire et ses conseillers ont pu déguster quelques spécialités. La plupart d'entre eux ont testé les dernières créations de Christopher et Dominique, notamment **l'Exquise**, une tarte tiramisu et sa petite sœur la **Marquise**, une tarte tiramisu à la fraise. Puis Dominique avait également préparé une mousse au grand-marnier glacée, qui a ravi les papilles des invités en cette période de fortes chaleurs.

La Municipalité remercie Dominique et Christopher pour ce moment convivial et leur adresse tous ses vœux de réussite.



BOULANGERIE-PÂTISSERIE « L'ANOR EXQUIS »

33 Rue Pasteur 59186 Anor

Dominique Snauwaert et Christopher Contesse sont heureux de vous accueillir dans leur boulangerie-pâtisserie artisanale, où vous sont proposés baguettes et pains français, tartes et pâtisseries belges.

Horaires d'ouverture :

Tous les jours de 7h à 12h30 et de 14h à 19h.

Fermeture hebdomadaire le Mercredi

Téléphone : **03.27.66.82.60**

Page Facebook : **Anor Exquis**



SORTIE A LA MER : BLANKENBERGE - JEUDI 17 AOUT 2017

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité d'Anor ont le plaisir de vous proposer une journée à la Mer.

Celle-ci aura lieu le **jeudi 17 août 2017** à **BLANKENBERGE**, Ville côtière de Belgique située en Région flamande.

Le **départ est prévu à 07h00** devant la Mairie, le **retour vers 22h30** à Anor.

Places limitées à 80 personnes (1 bus de 80 places).

Règlement à effectuer à l'inscription.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au **vendredi 31 juillet 2017**.

Chacun pourra profiter à sa guise du sable et du soleil... Il est nécessaire de prévoir votre pique-nique (ou restauration sur place). Une collation vous sera également offerte.



TARIFS

- 10,00 €** Personne en difficulté et bénéficiant d'aide du CCAS ou des Restaurants du Cœur
- 15,00 €** Autre personne domiciliée à Anor
- 5,10 €** Enfant/adolescent mineur anorien accompagné par un parent
- 20,00 €** Personne non domiciliée à Anor

Carte Nationale d'Identité obligatoire.

N.B. : Il sera demandé une autorisation parentale pour tout enfant (ou adolescent) confié à un adulte par les parents (au risque de se voir interdire l'accès au bus), ainsi qu'une autorisation de sortie de territoire complétée par les parents.

JOURNEE POUR LES SENIORS – VISITE DE LA CITADELLE DE DINANT LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017



Le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité d'Anor proposent aux aînés âgés de **60 ans et plus**, une **journée à DINANT le lundi 18 septembre 2017**.

Le **départ** est prévu à **10h00** devant la Mairie, le **retour** vers **19h30** à Anor.

Places limitées à 48 personnes.
Transport en autocar tout confort 4*.

TARIF : 35,00 € par adulte.
Règlement à effectuer à l'inscription (chèque à l'ordre du Trésor Public).

Carte Nationale d'Identité obligatoire.

Au programme de cette journée : repas du midi dans un restaurant local, visite de la Citadelle.

12h : repas dans un restaurant local.

Au menu : Apéritif vin blanc cassis • Petite salade de truite fumée de nos vallées • Suprême de pintadeau, sauce Archiduc • Gâteau glacé • Café, eau et vins compris.

14h15 : Rendez-vous au cœur de la Citadelle de Dinant. Surplombant la vallée mosane, la forteresse vous plonge dans l'histoire. Le musée et ses reconstitutions vous font revivre ce que fut la vie à l'ombre de ces murailles.



• Quartier de la Galoperie
Réhabilitation d'une maison communale
Avant travaux - janvier 2017



• Quartier de la Galoperie
Réhabilitation d'une maison communale
Travaux extérieurs de piquetage – mars 2017



• Quartier de la Galoperie
Réhabilitation d'une maison communale
En cours de travaux – avril 2017



• Quartier de la Galoperie
Réhabilitation d'une maison communale
Changement de la toiture – juin 2017



• Ecole du Centre « Le Petit Verger »
Mise en conformité accessibilité – janvier 2017



• Ecole Maternelle « Les P'tits Loups »
Création du Zôme – juin 2017



• **Stade - Création du Club-house**
Coulage de la dalle – mai 2017



• **Stade - Création du Club-house**
Création de l'extension sanitaires accessibilité – juin 2017



• **Point du Jour**
Travaux d'enfouissement des réseaux de chaleur alimentés par la chaudière bois-énergie – février 2017



• **Point du Jour**
Aménagement de l'accès au quai de chargement de la chaudière bois-énergie – juin 2017



• **Point du Jour**
Travaux de peinture extérieure – juin 2017



• **Maison de la Solidarité**
Rénovation et équipement mobilier – février 2017

ATELIER MEDIATHEQUE – QUINZAINE DU CONTE TRANSFRONTALIERE 2017



Le mercredi 29 mars 2017 à 15h, une dizaine d'enfants a participé à l'animation « **Contes détournés** » organisée à la Bibliothèque Municipale dans le Cadre de la 2^{ème} Edition de la « **Quinzaine du Conte Transfrontalière 2017** ».

Sophie a présenté aux enfants le conte détourné « **Les très très petits cochons** » d'Angélique VILLENEUVE. Il était une fois « **Trois Très Petits Cochons Jambon, Rillettes et Lardon** », qui lassés de ranger leur chambre constamment, décidèrent de quitter leur **Maman** afin de construire leur propre maison. **L'un la fit en paille** (utilisation de pailles pour les boissons...), **l'autre la fit de pain grillé...** et **le troisième la fit en morceaux de sucre...** la seule qui, bien entendu, résista au souffle de l'affreux loup dégoûtant et vorace ... ».

Petit clin d'œil au Conte Classique « **les Trois Petits Cochons** » et qui d'une façon inédite et originale, dénonce la société de consommation et propose une réflexion sur le recyclage.

En deuxième partie de l'animation, les plasticiens et plasticiennes en herbe nous ont dévoilé leur talent d'artiste en confectionnant de belles réalisations plastiques. Après tous ces efforts un goûter fut offert aux enfants.

SILENCE... LES ENFANTS DES NAP TOURNENT !

Dans le cadre des NAP, les enfants ont réalisé leur film d'animation. Cette activité a été possible, grâce à la formation mise en place par la communauté de communes Sud aversois dans le cadre **du festival intercommunal du film d'animation**. De ce fait, les animateurs ont pu suivre une formation cinéma d'animation du 20 au 24 février 2017 à Trélon. Le contenu de la formation a été très enrichissant et apprécié par les participants puisqu'ils ont appris les différentes méthodes de cinéma d'animation image par image : élaboration d'un scénario et du story board d'un film, création des différents personnages et des décors en papier découpé et en pâte à modeler, tournage du film pour finir par l'enregistrement des bruitages et des voix. La finalisation du stage a été le montage image et son du court métrage d'animation.



Cette formation a permis au personnel communal d'acquérir les compétences nécessaires pour la réalisation d'un film d'animation qu'ils ont directement réinvesties avec les enfants des NAP, qui se sont fait une joie de présenter leur court-métrage au festival intercommunal du film d'animation de Trélon, **soutenu par le réseau de lecture publique Média Pass**. Celui-ci s'est déroulé du 26 juin au 02 juillet 2017, en partenariat avec les cinémas le Sunset de Fourmies et le Sonhir d'Hirson, qui ont retransmis dans leurs salles, les différents films amateurs en compétition. Les élèves du cycle 2 de l'école du Petit Verger d'Anor ont d'ailleurs profité de la riche programmation de ce festival, pour se rendre à la projection du film « Le grand méchant renard » au cinéma Le Sunset et ont pu découvrir les films réalisés sur le territoire.

Le festival intercommunal du film d'animation prend de plus en plus d'ampleur à chaque édition pour le bonheur des jeunes cinéastes en herbe !



DES RÉSULTATS REMARQUABLES POUR LES JEUNES SCRABBLEURS !

Depuis 3 ans déjà, de jeunes Anoriens se regroupent chaque semaine autour d'un plateau de scrabble. Cette année, 16 enfants se sont affrontés, ont échangé, découvert de nouveaux mots...

Huit d'entre eux débutants, ont participé au concours des écoles. Trois se sont qualifiés pour la finale régionale à Hautmont puis à la **finale départementale**, qui a eu lieu à La Chapelle d'Armentières.

Parmi les autres, Elise Witwicki pratiquant déjà le scrabble depuis 2 ans, a réussi à se qualifier au **championnat de France** à Poitiers. Une belle expérience de 3 jours qui lui laisse un magnifique souvenir.

Les animateurs, Jean-Marc et Annie Vitrant ainsi que Nathalie Fiévet, sont particulièrement fiers des résultats de cette saison. Ils envisagent d'ailleurs de créer un cours supplémentaire, en septembre prochain, destiné aux enfants déjà partis en 6^{ème},

en proposant un horaire adapté à leur emploi du temps de collégiens.



DEUX JEUNES ANORIENS EN FINALE NATIONALE DE ROBOTIQUE !



Dans le cadre du partenariat « **Loisirs jeunes dans le Nord** » entre la commune d'Anor et le Centre socio-culturel de Fourmies, trois jeunes Anoriens (Lucas, Eliot et Clémence), ainsi que 5 autres camarades du secteur jeunes se sont réunis depuis octobre au club robotique tous les samedi matins, afin de construire leur robot.

Ils ont d'abord participé, en avril, **aux trophées de la robotique** à Lille. Ce concours à destination des jeunes de 8 à 18 ans a pour objectif d'être un **support à l'apprentissage des technologies nécessaires à la construction d'un robot filoguidé**. Cela permet d'aborder la science en s'amusant et le but final est de fabriquer des systèmes élaborés afin d'obtenir le robot le plus performant possible. Cette année, la thématique du village lunaire a donné vie à toutes sortes de systèmes ingénieux pour ramasser des roches, construire une base avec

des modules cylindriques et envoyer de son robot un engin sur mars. L'équipe du CSC s'est qualifiée pour la **finale nationale** en terminant **3^{ème}**.

Ce sont donc Lucas et Eliot, ainsi que deux autres camarades qui ont défendu les couleurs du CSC lors de la finale nationale, les 1er et 2 avril à Saint-Quentin. Ils ont affronté, pendant deux jours, la crème de la robotique constituée de 61 équipes venant des neuf délégations régionales qui s'étaient déplacées pour remporter le titre de champion de France de la robotique. Le niveau des matchs s'est révélé très élevé et **l'équipe du CSC s'est classée 44^{ème}**. Les jeunes ont vécu une belle expérience et souhaitent remercier Mickaël et Anthony qui les encadrent et les accompagnent tout au long de l'année. L'équipe de robotique du CSC fêtera ses 10 ans l'an prochain pour le trophée 2018 et **est à la recherche de nouveaux jeunes** pour compléter ses équipes.

Pour essayer la robotique, n'hésitez pas à contacter le secteur jeunes du Centre Socio-Culturel de Fourmies au 03.27.60.81.86.



★ **Nettoyage de Printemps**
Opération Hauts-de-France propres
Samedi 18 mars 2017



★ **Repas des aînés**
Samedi 8 avril 2017



Les doyens du repas : Madame **Micheline LOBET, 90 ans**, et Monsieur **Fernand ROLAND, 90 ½ ans**.

★ **Concert de Printemps**
Samedi 25 mars 2017



★ **Sortie à Eden Kids avec les enfants du Centre de Loisirs Les P'tites Canailles**
Mardi 11 avril 2017



★ **1^{ère} Coupe de France Juniors de la FFC Boucles Cyclistes du Sud Avesnois**
Dimanche 16 avril 2017





★ Fête des Voisins

Rue de la Grande Lobiette
Vendredi 19 mai 2017



★ Visite de l'École Municipale de Musique par les écoles

Lundi 12 juin 2017



★ Réception de la Fête des Mères

Samedi 27 mai 2017



★ Signature du renouvellement de la Charte d'amitié entre les villes d'Anor (représentée par M. Bernard Bailleul, Adjoint au Maire, accompagné d'une délégation d'Anor Europe) et de Gizalki (Pologne)

Samedi 17 juin 2017



★ Festival mondial de danses et de musiques folkloriques

Samedi 27 et dimanche 28 mai 2017



★ Fête de la Musique

Samedi 24 juin 2017



Anor Plage – Stade de Football J. Alluite - Rue de Momignies DU DIMANCHE 9 AU DIMANCHE 16 JUILLET 2017



Programme

- **Dimanche 9 juillet :**
14h : Ouverture de la **Plage**. Ouvert à tous
- **Du 9 au 16 juillet :**
Tous les jours de 14h à 19h : Ouverture de la **Plage**.
- **Samedi 15 juillet :**
17h : **Corinne** chante **Annie Cordy**
- **Dimanche 16 juillet :**
15h : **Joly Jazz** avec **Claire Michael Quartet** au Stade



FETE NATIONALE

- **Vendredi 14 juillet :**
11h15 : rassemblement devant la Mairie, dépôt de gerbe et défilé
Vin d'honneur au Stade (Anor Plage).
17h : **Concert de Nostalrock** au Stade.
21h : **Ambiance Musicale et Bal populaire** au Stade.
21h30 : **Retraite aux flambeaux**, départ Espace François Mitterrand (Salle Beauné).
23h : **Feu d'artifice** au Stade.

DUCASSE DE L'ÉTÉ - PLACE DU 11 NOVEMBRE DU DIMANCHE 6 AU MARDI 15 AOÛT 2017

Programme

- **Dimanche 6 et 13, mardi 8, jeudi 10 et lundi 14 août :**
Concours de pétanque en DF - Inscription à 14h30 – Tirage à 15h / 5€ par joueur.
Récompenses : mises + selon participation.
- **Lundi 7, mercredi 9 et vendredi 11 août :**
Concours de belote - Inscription à 14h30 – Tirage à 15h / 5€ par joueur. Récompenses : mises + selon participation.
- **Samedi 12 août :**
20h30 : **Grande soirée KARAOKÉ** par Karaoké Night
- **Dimanche 13 août :**
17h : **Hommage à Joe DASSIN** par son sosie officiel **Arthur Jorka**



- **Lundi 14 août :**
17h : **Antoine** Chante **Frank Michael**
- **Mardi 15 août :**
8h-18h : **Brocante** – Place du 11 Novembre - Réservations au 06 85 18 60 27 - 1€ le mètre
17h : **Richard Watson** chante la **chanson française**
22h30 : Grande nouveauté : **Les fontaines dansantes**



FORUM DES ASSOCIATIONS - GYMNASSE PIERRE DE COUBERTIN DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017

- **Organisé par la Municipalité, les associations Anoriennes et associations extérieures invitées.**